

Le stage opérateur (fin de 1ère année)

Il s'agit d'un stage opérateur en entreprise. Il peut être effectué sous convention ou sous contrat. En étant effectué à l'étranger, ce stage validera également la période obligatoire à l'étranger.

Objectifs

Le stage opérateur, que cela soit en France ou à l'étranger, n'est pas un stage d'application en statistique. Il n'a pas à être effectué dans un service statistique. Il a pour but :

- de découvrir le monde de l'entreprise dans sa dimension socioorganisationnelle ;
- d'identifier l'ensemble du processus de fabrication et de diffusion d'un produit ou d'un service de l'amont (études de besoins, conception...) à l'aval (mise sur le marché, études de satisfaction...).

En étant effectué à l'étranger, ce stage a également pour but :

- de découvrir une autre culture sociale et professionnelle
- d'approfondir ses connaissances d'une langue étrangère

Statut du stagiaire

L'élève de l'Ensaï est affecté en tant que stagiaire sur un poste non cadre de l'entreprise et conserve son statut d'étudiant de l'Ensaï. Au cours du stage, l'élève doit se soumettre au règlement intérieur de la structure d'accueil. Lorsque la période en entreprise est effectuée après signature d'un contrat de travail, l'élève ne relève plus de l'école mais devient subordonné à l'entreprise et relève du régime général en ce qui concerne sa couverture sociale et du code du travail pour la partie organisation et conditions de travail. Il ne retrouve son statut d'étudiant qu'à l'issue de la fin de son contrat de travail.

Durée

4 semaines minimum entre le 21 juin et le 31 août 2010.

Contenu du stage

Le stage (respectivement période de travail) doit être conçu pour que les objectifs poursuivis soient atteints. A l'issue de cette période, chaque élève doit mieux comprendre les modes d'organisation du travail en vigueur dans l'entreprise ainsi que les différents mécanismes qui régissent la production et la diffusion d'un bien (respectivement service). Il comporte donc essentiellement des étapes d'observation :

- observation des modes d'organisation du travail (centre(s) de décision, intensité des lignes hiérarchiques, liens fonctionnels entre les différents services, par exemple entre la " production " et le " marketing "...) ;
- observation des relations sociales (mode d'organisation du travail, identification des situations conflictuelles, rôle de la Direction des ressources humaines (DRH), rôle des syndicats....) ;
- observation de la « chaîne de production et de diffusion » du bien ou du service ;
- enfin, si la situation le permet, observation des unités où les méthodes statistiques sont (ou pourraient être) utilisées.

Le stage (respectivement période de travail) qui sera réalisé par les élèves est avant tout d'une période d'observation (même si durant cette période, un certain nombre de tâches seront confiées de façon permanente au stagiaire) qui offre l'occasion pour la majorité des élèves de découvrir le monde professionnel.

Le rapport de stage (ou rapport de travail)

Élaboration du rapport de stage (ou de travail)

Dans un premier temps (1 page), l'élève précisera les modalités de prospection et de choix de la structure d'accueil ainsi que les difficultés rencontrées pour trouver son terrain de stage.

Dans une deuxième partie (2 pages maximum), l'élève décrira la structure d'accueil (taille de l'établissement, activité, CA...) et présentera un organigramme détaillé. Il s'attachera ensuite à relater sa propre expérience au sein de cette structure tout en mettant l'accent sur la dimension opérationnelle des travaux qui lui ont été confiés (2 pages maximum). Enfin, une dernière partie (2 pages) sera consacrée au bilan (professionnel et personnel) de ces semaines passées dans la structure d'accueil. Il s'agira notamment de répertorier les bénéfices retirés de cette expérience (apport de connaissances nouvelles, meilleure identification du monde du travail...) mais également de faire des propositions d'amélioration en terme de contenu, de durée, de prospection de la structure d'accueil...

Le rapport sera rédigé en tenant compte des phases d'observation que l'élève aura lui-même identifiées : observation des modes d'organisation du travail, des relations, sociales, des méthodes de production des biens et/ou des services...

Ce rapport de stage sera remis sous forme papier au plus tard le 13 septembre 2010 avant 17 h en deux exemplaires reliés au bureau des stages (bureau 251 ou 252). Pour tout retard une pénalité sera appliquée.

Evaluation du stage effectué en France ou à l'étranger (respectivement de la période de travail)

La validation du stage repose sur la notation du rapport qui sera remis à l'Ensaï à la rentrée de septembre.

Remarque : la réalisation de ce stage opérateur est obligatoire mais ne donne droit à aucun crédit.

Dossier suivi par :

Josseline BRIAND et Mariannick GAUDIN

Tél : 02 99 05 32 73 / 02 99 05 32 86

Mél : stage@ensai.fr



Département Communication et Relations Extérieures

